Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

ATConf/7-WP/153[1]
25/9/26

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 4 : Technologies émergentes, nouveaux modèles économiques et autres questions connexes
4.3 : Tirer parti des données sur le transport aérien et de l'écosystème numérique pour des opérations fluides, sûres et résilientes

MODERNISATION DES SYSTÈMES DE GESTION DES DONNÉES STATISTIQUES DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE (OACI)

(Note présentée par le Chili avec le soutien de 19 États membres de la CLAC)[2]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'aviation civile est un secteur dynamique et en constante évolution et, par conséquent, les États ont besoin de données fiables transmises à temps pour leur prise de décisions et leur planification stratégique. Or, des occasions importantes se présentent à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) d'améliorer les méthodes qu'elle utilise actuellement pour la collecte de renseignements auprès des États membres. Si elle veut être en mesure de répondre à la demande actuelle, l'OACI doit aller de l'avant dans la modernisation de ses outils et normes de gestion des données en s'appuyant sur la technologie de l'information, la science des données et l'intelligence artificielle.

Le texte qui suit présente une proposition officielle visant à exploiter ces occasions et invite l'OACI et ses États membres à entreprendre une modernisation à grande échelle de leurs systèmes de gestion des données. Ainsi, afin de renforcer l'analyse et la planification stratégique dans le secteur de l'aviation, il est recommandé de réviser les méthodes de collecte de données, d'actualiser les outils technologiques en privilégiant les normes ouvertes, et d'élaborer un cadre commun garantissant l'interopérabilité des données entre les États.

Suite à donner : La Conférence est invitée à :

a) revoir les méthodes de collecte des données requises par les États membres, en adoptant les meilleures pratiques en vigueur dans le domaine de la science des données ;
b) mettre à jour les outils de communication des données et les canaux de communication utilisés par les États membres pour transmettre des renseignements à l'OACI, en privilégiant l'utilisation de logiciels libres ou de normes technologiques ouvertes ;
c) travailler à l'élaboration d'une norme garantissant la compatibilité, la comparabilité et l'interchangeabilité des données entre les États ;

[1] Version espagnole fournie par le Chili.
[2] Argentine, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Équateur, Guatemala, Guyana, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

d) établir une méthode qui permette aux États tenus de communiquer des renseignements, ainsi qu'aux coordonnateurs désignés, d'avoir accès librement aux bases de données de l'OACI.	
Objectif stratégique :	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique *Le développement économique du transport aérien assure la prospérité économique et le bien-être de la société pour toutes et tous*.
Incidences financières :	Aucune.
Références :	Doc 9060, *Manuel de référence du Programme statistique de l'OACI*, 5e édition, 2013.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) est depuis toujours l'institution internationale chargée de la collecte, de l'analyse et de la publication des données du secteur de l'aviation, comme il a été souligné à la dixième session de la Division de statistique tenue en 2009.

1.2 Dans ce contexte, l'OACI invite ses États membres à soumettre périodiquement des statistiques sur l'aviation civile portant notamment sur les transporteurs aériens commerciaux, les aéroports, les services de navigation aérienne et les installations et services de route.

1.3 Lors de la 42e Assemblée de l'OACI tenue en 2025, le Chili a présenté la note A42-WP/462 sur ce sujet, qui a reçu un large soutien de la part des États de différentes régions. Dans le rapport de la Commission économique consacré au point 26 de l'ordre du jour, la Commission a approuvé les recommandations formulées dans notre note de travail visant à poursuivre les travaux sur la modernisation des normes et des outils de gestion des données de l'OACI afin de répondre aux exigences actuelles en matière de technologies de l'information, de science des données et d'intelligence artificielle. Elle est aussi convenue que les coordonnateurs nationaux devraient bénéficier d'un accès libre aux plateformes de données de l'OACI.

1.4 Afin de maintenir l'intérêt des États pour cette importante question et d'amener l'OACI à prendre des mesures concrètes donnant suite à cette proposition, le Chili présente à nouveau, cette fois à l'attention de la Conférence, sa vision de la nécessité de moderniser le cadre de gestion des données de l'OACI.

2. ANALYSE

2.1 Le secteur de l'aviation se caractérise par une évolution rapide et une innovation constante. Pour prendre des décisions qui font progresser le secteur, des renseignements disponibles en temps voulu et de grande qualité sont nécessaires.

2.2 Le programme statistique de l'OACI témoigne de la valeur accordée à ces renseignements sectoriels. Par le truchement de ce programme, les États membres de l'OACI sont invités à consigner leurs statistiques dans les formulaires de transport aérien au format Microsoft Excel, puis à les envoyer par courrier électronique à sta@icao.int. Selon la cinquième édition du Manuel de référence du Programme statistique de l'OACI (Doc 9060, 2013), les formulaires doivent être remplis soigneusement, en veillant à ne pas modifier leur structure ni à ajouter de valeurs dans des formats autres que ceux demandés.

2.3 Au cours des dernières années, on a assisté à une modernisation rapide des méthodes de traitement et des outils d'exploitation des données, ainsi qu'à une augmentation de la fréquence de

production de renseignements. Cette évolution se caractérise par une nette préférence pour les outils à code source ouvert et pour l'automatisation des processus, ce qui entraîne une réduction au minimum des délais de traitement et de communication des renseignements.

2.4 Parallèlement, les processus utilisés dans l'industrie du transport aérien doivent être compatibles afin d'assurer le développement en toute sécurité de l'aviation, malgré les différences linguistiques. Cet objectif a été atteint grâce à la mise en place de normes et de pratiques communes à l'échelle mondiale.

2.5 Toutefois, la façon dont les statistiques sur le transport aérien sont collectées aujourd'hui varie considérablement d'un État à l'autre, ce qui nuit à la normalisation et à la comparabilité. Il est donc difficile pour les États membres de mettre en commun et de comparer les renseignements statistiques. En outre, il est difficile de produire des renseignements concernant des groupes d'États ou des zones géographiques, étant donné que les méthodes utilisées pour compiler les données diffèrent généralement d'un État à l'autre.

2.6 Par ailleurs, cette situation occasionne des problèmes pour les exploitants de transport aérien, qui sont tenus d'adapter leurs systèmes pour répondre aux demandes particulières qu'ils peuvent recevoir de différentes entités (p. ex. les pouvoirs publics, les organisations internationales, les syndicats et les associations).

2.7 L'amélioration des processus, l'automatisation du traitement des données et la normalisation de la présentation des renseignements permettraient d'obtenir un volume accru de renseignements de meilleure qualité, ce qui constituerait un apport important pour les décideurs. Cela contribuerait aussi à réaliser de meilleures projections sur le transport aérien et à raccourcir les intervalles entre les publications, étant donné que les renseignements seraient plus fréquemment actualisés.

2.8 Par ailleurs, une telle amélioration permettrait à l'OACI de tirer davantage de recettes de la vente de ces renseignements ainsi que de rapports publiés plus fréquemment et présentant un niveau de détails accru présentant un intérêt pour le secteur de l'aviation.

2.9 En guise d'illustration, la méthode de collecte des renseignements fondamentaux sur le trafic aérien commercial fournis par les États membres pourrait être révisée en remplaçant les formulaires Excel A, A-S, B et C par des dispositifs plus modernes, notamment des systèmes de données centralisés, des formats de données normalisés, des solutions à code source ouvert, des connexions directes aux bases de données des États membres et des mécanismes normalisés d'extraction des données.

2.10 Cela étant, il importe de tenir compte des importants travaux menés par l'Organisation en vue de développer une plateforme de services de données fondée sur une interface de programmation d'applications (API), afin d'offrir un accès moderne, souple et rapide aux différentes sources de données que l'OACI compile et met à disposition moyennant paiement.

— FIN —